

**Le vingt-neuf octobre deux mille quinze, le conseil municipal de CHELIEU s'est réuni en Mairie, sous la présidence de Monsieur Max GAUTHIER, Maire.**

**Présents :** Max GAUTHIER, Bernard GONIN, Véronique GANDIT, Gilles LEHMANN, Gilles REBRION, Michel EMMENDOERFFER, Patrice DUBOSC, , Fabienne MANON, Christiane FUZIER, Murielle COLLET-BEILLON, Etienne GUILLAUD-ROLLIN, Delphine TEILLON-ROJON, Martine GERMAIN, Patrick SERVOZ  
**Absents, Excusés :** Jean-Luc GUILLAUD  
**Secrétaire de séance :** Madame Véronique GANDIT

Approbation du compte-rendu de la dernière séance.

### **1 . Rythmes scolaires**

Monsieur le Maire fait part de la demande de la CAF pour l'élaboration d'un règlement pour le service des TAPS. Il est donné lecture de ce dernier approuvé à l'unanimité des membres présents. Délibération N° 2015-10-03.

### **2 - Budget**

#### **Décision Modificatives**

Crédits à ouvrir : Frais d'étude, d'élaborations, de modifications : Chap 20 – Art 202 : 30 000.00 €

Crédits à réduire : Immobilisation corporelles : Chap 23 – Art 232 : 30 000.00 €

Proposition acceptée à l'unanimité.

### **3 – Projet de Schéma de Coopération**

Monsieur le maire expose que le schéma départemental de coopération intercommunale (SDCI) élaboré en 2011 a permis de simplifier et de rationaliser la carte intercommunale au 1<sup>er</sup> janvier 2014 selon les dispositions de la loi de réforme des collectivités Territoriales du 16 Décembre 2010.

Selon l'article 33 de la loi portant nouvelle organisation territoriale de la République (NOTRe) adoptée le 08 août 2015, les schémas départementaux de coopération intercommunale, révisés selon les modalités prévues à l'article L5210-1-1 du code général des collectivités territoriales devront être arrêtés avant le 31 mars 2016, pour une application au 1<sup>er</sup> janvier 2017.

Le conseil municipal est amené à donner son avis sur la modification du périmètre de l'EPCI à fiscalité propre de la communauté de communes de Bourbre-Tisserands dont elle est membre, à savoir une fusion entre la CC Bourbre-Tisserands, CC Vallée de l'Hien, CC Vallons de la Tour, CC Vallons du Guiers et CC Vallée de l'Hien

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide :

**POUR = 00                      CONTRE =14                      ABSTENTION = 0**

- **D'EMETTRE** un avis défavorable sur la modification du périmètre de l'EPCI à fiscalité dont elle est membre.

#### **4- PLU**

Monsieur le Maire présente aux conseillers le Projet d'aménagement et de Développement Durable élaboré lors des réunions de la commission avec les cabinets « Loup et Ménigoz » et « KARUM ». Les paragraphes sur le rappel des enjeux du PADD ne soulèvent aucune remarque ni le «Rappel des enjeux territoriaux ».

##### **Pérenniser l'activité agricole**

Chacun a conscience de la difficulté liée à l'existence d'une exploitation en centre village. M Guillaud-Rollin (conseiller municipal et agriculteur) confirme qu'il pense que cette exploitation n'a pas d'avenir du fait de son implantation et des locaux peu favorables à une reprise par un autre agriculteur. La réciprocité des distances sanitaires condamne à terme cette exploitation qui devrait cesser dans les cinq années à venir, l'agriculteur (M Guinet) partant à la retraite.

##### **« Préserver la biodiversité, le paysage et les ressources naturelles »**

Mme Fuzier et M Rebrion, qui ont participé à la dernière réunion de Syndicat de la Haute Bourbre qui gère l'assainissement, confirment que l'objectif d'une nouvelle station d'épuration est fixé à 2018. Le conseil prend acte et estime que c'est un délai raisonnable pour ne pas trop impacter les futures constructions qui seront prévues au « Grand Emvelump ».

##### **« Lutter contre la consommation de l'espace »**

Pas d'observations particulières

##### **« Développer l'urbanisation en confortant les deux centralité historiques »**

Grivoultière

Chacun convient que l'urbanisation en face de la « Maison pour Tous » renforcera l'aspect centre village, le conseil souhaite aussi pouvoir offrir une entrée sud du village plus compacte en équilibrant les deux côtés de la « route de Panissage ».

En revanche l'urbanisation du « Clos » semble disproportionnée actuellement face aux besoins et à l'économie du projet qui nécessiterait la création de nombreux VRD avec un coût considérable donc rédhibitoire.

Concernant les services et commerces, l'ensemble du conseil ne souhaite pas que la commune s'engage dans des investissements visant à permettre leur accueil et préfère l'expression « ne pas faire obstruction à l'accueil de commerces et de services » qui pourra être formalisé dans le règlement des zones.

##### **« Développer l'économie de la commune et améliorer les déplacements »**

Une seule observation concernant l'activité où chacun comprend bien le choix de supprimer la petite zone d'activité » du hameau de Tancin dont l'unique entreprise a déménagé sur la zone d'activité de l'Etang de Charles à Fitolieu, préférer « rendre la vocation agricole » plutôt que « renforcer ».

Concernant l'aménagement urbain M Lehmann fait observer que « s'interdire la création de voix en impasse » pourrait mettre en difficulté la commune. Il est décidé de ne pas faire figurer cette injonction dans le document même si cet objectif pourra être recherché lors d'aménagement futur. Le sujet est clos après une heure de débats.

#### **5- Travaux**

Grange Annequin : Modification eau pluviale à l'arrière de la maison.

Réception d'un devis pour le béton au sol et la pose d'une porte-fenêtre.

#### **6 – Maison Pour Tous**

M Gonin informe qu'un vitrage fendu sera à changer et que Monsieur ORCEL Jean-Luc a commencé les travaux des placards.

## **7- Divers**

**Ecole :** Un TBI (tableau blanc interactif) a été installé. Les travaux de peinture de l'école maternelle sont terminés. L'entreprise « Durand » est intervenu à l'école pour reprendre le jointage des bandes d'isolation au plafond.

Syndicat des collèges : Le remboursement du prêt est en cours.

Rythmes scolaires : Il est fait part que Mr RODRIGUES Christophe intervenant TAP sera remplacé à partir du mois de Janvier 2016.

Syndicat des eaux : les délégués informent le conseil que le Syndicat envisage des augmentations régulières des tarifs d'eau et d'assainissement.

**La prochaine réunion du Conseil municipal est fixée au jeudi 17 Décembre 2015 à 20 h 30.**